

# Domaine Public

1 7 7 1

Edition PDF  
du 10 mars 2008

Les articles mis en ligne  
entre le 4 et  
le 10 mars 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.  
En continu avec liens  
et réactions sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Haute trahison**

Une proposition simple pour sortir souverainement  
d'un conflit fiscal injustifiable avec l'UE (André Gavillet)

### **Les initiatives populaires mettent-elles l'Etat de droit en danger?**

Des professeurs de droit s'inquiètent  
et proposent des mesures (Alex Dépraz)

### **Docteur Google a de la mémoire**

Le dossier médical sur le web, des risques à maîtriser  
(Pierre Imhof)

### **La TV régionale sans surprise**

Vaud et Fribourg préfèrent renforcer les intérêts en  
place plutôt que de favoriser la diversité (Albert Tille)

### **L'auto du futur hors du présent Salon**

Le Salon de l'Auto célèbre la voiture du présent. Les  
laboratoires préparent les véhicules de l'avenir, plus  
légers, moins encombrants et à partager  
(Yvette Jaggi)

## Haute trahison

### *Une proposition simple pour sortir souverainement d'un conflit fiscal injustifiable avec l'UE*

André Gavillet (9 mars 2008)

Le bureau du Conseil national a enfin mis à l'ordre du jour du plénum, pour cette session même, un débat sur les relations fiscales Suisse – Union européenne (UE).

L'UDC, qui réclamait l'urgence, met en place sa stratégie de parti d'opposition. Elle consiste à lier la confirmation et l'extension des accords bilatéraux sur la libre circulation au respect absolu par l'Union européenne de notre souveraineté fiscale. Naturellement, cette condition ne sera pas remplie. Bruxelles, qui demande que quelques pratiques cantonales trop laxistes soient corrigées, ne va évidemment pas retirer sa requête. Donc l'UDC pourra, démonstration publique étant faite, se dire légitimée dans son opposition.

#### **A côté de la question**

Le parti radical a jusqu'ici joué un rôle brouillon. Il a défendu un allègement généralisé de la fiscalité des entreprises et fait aboutir une motion en ce sens. Mais, semant la confusion, il a laissé dire que cet abaissement du taux d'imposition serait une réponse volontaire aux critiques de l'UE. Absurde. L'UE a soulevé un problème précis, celui de l'imposition par

des cantons des sociétés holding et des sociétés d'administration. Elle n'a émis aucune critique sur l'impôt fédéral. Abaisser, à grands frais, ce dernier serait manquer la cible: des milliards pour un «pendule».

De surcroît, le climat détérioré à la suite des révélations sur les fondations liechtensteinoises et des propos menaçants du ministre allemand des finances crée une volonté de résistance. Sauvons la place financière suisse! Et les parlementaires qui défendent la pertinence des critiques bruxelloises passeront pour des traîtres. Or, c'est ce rôle qu'on doit attendre des socialistes: circonscrire à nouveau le débat aux seules critiques de Bruxelles et en discuter l'adéquation.

#### **Principes**

Il est un principe que la diplomatie suisse a beaucoup fait valoir, après la deuxième guerre mondiale et avant l'adhésion à l'ONU. Lorsque, pour cause de neutralité, elle ne s'associait pas à des mesures de sanctions économiques, elle déclarait qu'elle veillerait à ne pas être le lieu d'un détournement de trafic et à ce que le commerce interdit ailleurs ne passe pas par sa

porte laissée ouverte. Elle faisait en sorte que les exportations restent au niveau normal calculé sur les années antérieures. Si l'on applique ce principe à l'hébergement des sociétés, on détecte un détournement: le nombre de sociétés domiciliées dans certains cantons est sans commune mesure avec ce qu'il serait si ne jouait qu'une concurrence ordinaire, c'est-à-dire loyale. En fait, des législations cantonales font que certains revenus ne sont pas pris en considération; il y a abus. C'est ce que Bruxelles souhaite que nous corrigions.

#### **Harmonisation**

Comme nous l'avons décrit (DP 1722), lors de l'élaboration de la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale, le chapitre des sociétés a été laissé ouvert par incapacité politique de l'unifier. La solution simple serait donc, aujourd'hui, d'achever ce travail et de décréter que l'imposition des sociétés se fait selon les normes de l'impôt fédéral direct, les cantons restant maîtres du choix du taux.

L'IFD serait-il suspect de haute trahison?

## Les initiatives populaires mettent-elles l'Etat de droit en danger?

*Des professeurs de droit s'inquiètent et proposent des mesures*

Alex Dépraz (10 mars 2008)

Fait exceptionnel: la très sérieuse *Revue de droit suisse* publie dans son dernier cahier de 2007 un éditorial presque politique alors qu'elle consacre habituellement ses colonnes à des articles de doctrine qui font autorité. Si les éminents professeurs qui composent la rédaction de cette prestigieuse publication ont pris la plume, c'est qu'ils estiment rien de moins que l'Etat de droit est en danger dans notre pays.

Principale responsable de cette menace aux yeux de ces juristes: l'initiative populaire. C'est une particularité de notre pays de permettre à un certain nombre de citoyens de soumettre directement au constituant une modification de la charte fondamentale. Plus que les autres moyens d'action politique qui nécessitent temps et réflexion, ce droit populaire permet un relais direct des préoccupations de l'opinion publique. C'est ce qui fait à la fois la raison de son succès et les risques de son usage.

Elaborées sous le coup de l'émotion, certaines de ces initiatives peuvent se révéler contraire aux engagements internationaux de la Suisse et à certaines règles fondamentales de l'Etat de droit. Elles sont de plus fréquemment dirigées contre une minorité. Toutefois, aucun mécanisme ne permet d'empêcher qu'elle soit soumise au vote du peuple et des cantons. Parfois, avec succès: on se souvient ainsi de l'initiative pour l'internement à

vie des délinquants dangereux acceptée en 2004 contre l'avis du parlement. L'élaboration d'une législation conforme à la fois au nouveau texte de la Constitution et au droit international était un exercice de haute voltige.

Rebelote lors de la prochaine votation. L'initiative de l'UDC «pour des naturalisations démocratiques», soumise aux suffrages en juin, a été lancée en réaction aux arrêts du Tribunal fédéral jugeant que la procédure de naturalisation par les urnes ne respectait pas les droits fondamentaux. Si le constituant acceptait cette initiative, les juges de Mon Repos se retrouveraient devant une situation cornélienne: ils devraient trancher entre assurer, comme c'est leur mission, le respect des engagements internationaux de la Suisse (qui garantissent la possibilité de se plaindre d'une discrimination), et se conformer à la volonté populaire qui s'est exprimée contre leur décision! D'autres initiatives plus récentes encore posent le même genre de problème. Citons l'initiative contre la construction de minarets, celle pour le renvoi des étrangers criminels ou encore la proposition annoncée des démocrates suisses pour limiter les possibilités de naturalisation.

Les rédacteurs de la *Revue de droit suisse* proposent deux remèdes. Il s'agit d'abord de fixer des limites à l'imagination

trop fertile des initiants. La Constitution en pose une: les initiatives doivent respecter les règles du droit international impératif (art. 139, al. 3). Jusqu'ici, on considérait qu'il fallait entendre par là un ensemble très restreint de normes: l'interdiction de l'esclavage ou du génocide, par exemple. Il s'agirait d'étendre ce concept aux règles fondamentales de l'Etat de droit et d'y inclure par exemple les droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme.

Deuxième proposition: la discussion sur la validité des initiatives populaires devrait être un débat juridique et non pas politique. Lors de la révision de la Constitution, le parlement avait écarté l'idée de confier cet examen au Tribunal fédéral. A défaut de revenir sur cette décision, il conviendrait au moins d'associer un collège d'experts juridiques au processus parlementaire. L'idée est qu'un texte inapplicable car contraire aux règles fondamentales de l'Etat de droit ne devrait pas être soumis au suffrage universel.

Les auteurs admettent eux-mêmes que leur vision est peut-être noircie par l'actualité récente. Ils reconnaissent aussi les mérites de la force de proposition que représente l'initiative populaire. Ce droit populaire paraît incontournable vu l'avènement de la démocratie d'opinion. Face à l'opinion, qui s'exprime

sans filtre, il paraît plus que nécessaire d'avoir certains garde-fous permettant le

contrôle des droits fondamentaux et le respect des minorités. Quand le peuple

s'exprime sans aucune forme de contrôle, cela finit par être le contraire de la démocratie.

## Docteur Google a de la mémoire

### *Le dossier médical sur le web, des risques à maîtriser*

Pierre Imhof (4 mars 2008)

Google va travailler en partenariat avec la clinique américaine de Cleveland, dans l'Ohio, afin de rendre les données médicales des patients accessibles via Internet. Un projet intéressant et répondant à un vrai besoin, mais qui suscite de légitimes craintes.

Qui n'a pas pesté de devoir, dans le milieu médical, répondre plusieurs fois dans un court laps de temps aux mêmes questions, subir plusieurs fois le même examen, avoir l'impression d'être dans un système où les acteurs communiquent mal dès que l'on passe d'un opérateur à un autre. Le dossier médical informatisé et disponible en tout temps est d'ailleurs une proposition récurrente pour diminuer les coûts de la santé, jusqu'à maintenant imaginé sous forme de mémoire transportable (carte à puce, clé USB...) que le patient porterait en permanence sur lui.

Le recours à Internet est évidemment une solution intéressante: plus besoin d'avoir sa carte sur soi, il suffit

de posséder un code d'accès à un serveur. Et Google a quelques connaissances en matière de traitement de l'information. S'il devient leader de ce secteur, il garantirait aussi un accès simple et universel, objectif plus difficile à atteindre si chaque hôpital ou chaque pays gère son système.

La question qui se pose est évidemment celle de la protection des données, éminemment sensibles, qui seraient stockées dans des serveurs propriété du moteur de recherche, ou de tout autre opérateur. A ce propos, une carte dans un porte-monnaie n'est a priori pas plus sûre qu'un système sécurisé d'accès à un serveur. Google n'a aucun intérêt à consulter ou à utiliser ces données, mais peut-il garantir leur stricte confidentialité? Un blog a donné des notes à tous les outils de communication proposés par Google quant à leur degré de confidentialité. Un exercice sans prétention, mais instructif sur les lacunes souvent cachées du système,

qui portent peu à conséquence pour des outils courants (surtout quand on est prévenu), mais qui peuvent être catastrophiques avec des données sur la santé.

Les Etats, fortement impliqués (à part aux Etats-Unis...) dans les systèmes de santé, ont tout intérêt à rendre les données médicales des patients accessibles, en respectant de strictes règles de confidentialité. Les patients eux-mêmes sont mieux soignés si les informations les concernant circulent. Et les assureurs y verront aussi rapidement un intérêt financier.

Les gagnants sont trop nombreux pour qu'un système du type de celui proposé actuellement à petite échelle par Google ne se développe pas. Pour ne pas être pris de court, les pouvoirs publics feraient bien de s'y intéresser rapidement, quand ils sont encore en mesure d'en influencer les règles.

## La TV régionale sans surprise

*Vaud et Fribourg préfèrent renforcer les intérêts en place plutôt que de favoriser la diversité*

Albert Tille (07 mars 2008)

L'affaire est conclue. Après Fribourg, le gouvernement vaudois opte pour la TV régionale de service public fabriquée par Edipresse et *La Liberté*. A moins d'une énorme surprise, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) suivra le double avis des autorités cantonales. Le projet Rouge FM sera écarté. Et pourtant, les deux modèles en concurrence présentent d'importantes similitudes. Ils sont contraints d'abord de respecter les exigences fixées par l'autorité de concession pour décrocher 3,2 millions de redevance. Soumis ensuite aux mêmes exigences de rentabilité, ils présentent des plans financiers et des effectifs comparables. Mais les différences restent importantes quant au contenu des programmes, à l'organisation de la chaîne et surtout à l'identité des acteurs.

L'information régionale est évidemment prioritaire. Le concept Edipresse/*Liberté* prévoit une rédaction centrale à Lausanne et des bureaux régionaux à Fribourg, Yverdon, Lausanne et Vevey. Un grand journal du soir consacrera 25 minutes à l'actualité vaudoise et 12 à celle de la partie francophone de Fribourg. Le projet Rouge FM se veut audacieux et innovateur en imitant les radios avec 12 bulletins d'information par jour. Il s'affirme égalitaire avec deux rédactions cantonales et 15 minutes de journal pour

chaque canton.

Edipresse/*Liberté* prévoit de flanquer la direction de la chaîne d'une commission des programmes formée de professionnels de la branche reconnus et respectés. De plus, comme à la SSR, des personnalités régionales pourront exprimer leur avis au sein d'un conseil consultatif. Rien de tel chez Rouge FM. Le rédacteur en chef détermine la ligne rédactionnelle. Il est subordonné au directeur de la chaîne qui rend des comptes à son conseil d'administration.

Le projet Edipresse/*Liberté* assure aux journalistes un statut respectant les normes de la convention collective de la profession. Moins catégorique, Rouge FM tendra vers lesdites normes.

Les différences de contenu et de structure n'ont pas dicté la préférence des cantons. Fribourg, favorisé dans le projet Rouge FM, a donné son appui à celui d'Edipresse/*La Liberté*. Les deux Conseils d'Etat affirment que leur choix a été déterminé par l'identité des promoteurs. Derrière Rouge FM se trouve Hugues de Montfalcon, un nom qui sent bon l'histoire de France. Mais qui connaît cette personnalité discrète apparaissant dans les divers étages du récent échafaudage de sociétés créées pour demander la concession? Le dossier de candidature déposé à l'OFCOM se borne à

noter que la personne qui porte ce glorieux patronyme réside en Suisse et bénéficie d'un permis C. A la tête d'une belle fortune après la vente de sa société informatique juste avant l'éclatement de la bulle Internet, Hugues de Montfalcon a en effet élu domicile sur les bords du Léman. Les cantons lui ont préféré des acteurs bien connus. A côté des deux éditeurs vaudois et fribourgeois, on trouve notamment la Ville de Lausanne avec une participation de 22%, des sociétés semi-publiques de réseau câblé et les promoteurs des TV locales qui vont se fondre dans la chaîne régionale.

Ce puissant conglomérat d'intérêts régionaux a le mérite de la transparence. Il a cependant le défaut de renforcer, dans chaque canton, la position dominante des éditeurs. Les journalistes de la TV Edipresse/*La Liberté* partageront les locaux des rédactions régionales des journaux du groupe. C'est bon pour la synergie et l'efficacité, mais pas pour la pluralité de l'information. Le noble étranger aurait assuré une meilleure diversité et inauguré une bizarre nouveauté – probablement impraticable – avec ses 12 bulletins d'information par jour. Les cantons ont préféré la solution sans diversité, mais sans surprise et sans risque.

## L'auto du futur hors du présent Salon

*Le Salon de l'Auto célèbre la voiture du présent. Les laboratoires préparent les véhicules de l'avenir, plus légers, moins encombrants et à partager*

Yvette Jaggi (05 mars 2008)

Qu'il soit du meuble, de l'aviation ou de l'informatique, un salon sert à vendre. On y propose certes des nouveautés, mais déjà produites en séries, et non des prototypes, encore moins des utopies. Le Salon de l'Auto offre donc force voitures vertes et autres hybrides, sans perdre espace ni temps à présenter des modèles qui n'atteindront peut-être jamais le stade suprême de la commercialisation. Et sans même s'attarder sur les développements qui faciliteront très bientôt la vie des conducteurs japonais.

A Palexpo, le visiteur est considéré comme un client potentiel. Seule son envie présumée d'acheter un véhicule est prise en compte, au détriment de son éventuelle aspiration à de véritables solutions au problème lancinant des embarras de la circulation, en ville tout particulièrement.

A cet égard, les recherches menées dans le Media Lab du prestigieux Institut de technologie du Massachusetts (MIT) paraissent

particulièrement prometteuses. On y travaille sur la voiture urbaine de l'avenir, économe en énergie bien sûr et surtout en espace. Le véhicule destiné à faciliter les déplacements et le parcage dans les *smart cities* (villes intelligentes) est empilable à la manière de chaises pliables. A l'arrêt, quatre à cinq de ces *CityCars* électriques et encastrables se partagent l'équivalent d'une place de stationnement aux normes actuelles.

Techniquement, l'idée semble au point et la *CityCar* figure parmi les inventions primées par le magazine *Time* en 2007. Elle ne pourra toutefois se réaliser que dans le cadre d'une politique de la ville tout à fait durable et au prix d'un renoncement à la conception dominante du véhicule en propriété individuelle exclusive. Logique: la ville intelligente implique l'autopartage à grande échelle.

Partant du même constat de la disproportion entre les possibilités de la voirie et le volume du trafic motorisé, les architectes et urbanistes du célèbre bureau néerlandais

MVRDV ont conçu une nouvelle ville en trois vastes dimensions, la KM3, où l'on circulerait non seulement au ras du bitume mais aussi par des «voies aériennes». Dans la *Skycar City*, mégastructure de 800 mètres de haut, on se déplace à différents niveaux. Guidés par GPS, les citoyens vont librement d'un bâtiment à l'autre, par exemple en volant dans des sortes d'œufs-satellites ou sur des scooters aériens ou bien en glissant sur des rails magnétiques en surplomb. Le tout a une belle allure d'utopie mais Winy Maas, l'animateur du bureau précité, y croit fermement, comme il l'explique dans l'introduction à son dernier livre d'images, produit en collaboration avec le Marcus Prize Studio de l'Université de Wisconsin-Milwaukee.

Si le déplacement rase-mottes au 78e Salon de l'Auto vous semble trop banal, vous pouvez toujours surfer sur Internet. On y trouve des idées intéressantes, entre technologie-fiction, design à tout va et durabilité urbaine.